

<https://essaillon-sederon.net/La-foire-du-6-novembre>

Lou Trepoun 52

La foire du 6 novembre

- Lou Trepoun - Lou Trepoun de 50 à 59 - Lou Trepoun 52, Jun 2012 -

Date de mise en ligne : jeudi 13 août 2015

Date de parution : juin 2012

Copyright © L'Essaillon - Tous droits réservés

De mémoire d'homme on cite « l'importance de la foire aux chevaux de Barret de Lioure » qui se tenait le 6 novembre de chaque année. Les archives municipales de la commune contiennent quantité de délibérations relatives à l'organisation de cette foire qui a eu lieu jusqu'à la guerre 1940-1945 aux abords du « Pré de la Cour » et de l'auberge du Ventoux qui servait, dit-on, plus de 500 repas à cette occasion.

Deux documents anciens permettent de se rendre compte de l'importance que les autorités municipales de Barret de Lioure accordaient à cet événement.

Le premier est une délibération du Conseil Municipal datée du 9 juin 1853, relative à une demande d'organisation de foires par la communauté de Séderon. Nous la livrons in extenso :

Commune de Barret de Lioure Registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance extraordinaire de 1853

L'an mil huit cent cinquante trois et le neuf du mois de juin le Conseil Municipal de la commune de Barret de Lioure s'est réuni extraordinairement sous la présidence de Monsieur Aumage Jacques en sa qualité de Maire. Présens Messieurs Conil Martin, adjoint, Espieu Léon, Espieu Casimir, Espieu Augustin, Bérard Joseph, Conil Joseph, Dessaut Joseph, Bladier Joseph, Raspail Antoine, Borel Pierre et Pascal Pierre, conseillers municipaux.

Monsieur le Maire en ouvrant la séance a déposé sur le bureau de la Mairie une lettre de Mr le sous- Préfet en date du 3 courant dans laquelle il lui dit que le Conseil Municipal de Séderon sollicite par sa délibération du 2 février 1853 l'établissement de trois foires qui se tiendraient dans cette commune les 3 avril, 30 juin et 25 octobre de chaque année.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la lettre sus-citée est d'avis que la création des foires demandées par le Conseil Municipal de la commune de Séderon soit accordée à l'exception de celle qui se tiendrait le vingt cinq octobre comme n'étant que quelques jours avant celle qui se tient annuellement dans la commune le 6 novembre. La distance de Barret à Séderon est de 4 Km 444 minimum et il y a une foire qui se tient le 6 novembre de chaque année.

Ainsi délibéré à Barret de Lioure le 9 juin 1853 par les membres du Conseil Municipal présents soussignés.

Le second intervient un an plus tard, peut-être pour officialiser le refus : un décret de l'Empereur Napoléon confirme la date du 6 novembre pour la foire de Barret de Lioure. Voici ce décret :

Décret

*Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale Empereur de France,
A tous présens et à venir, Salut*

Vu le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

La section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce du Conseil d'Etat entendue,

Avons décidé et décidons ce qui suit :

Art. 1er : il est établi dans la commune de Barret de Lioure (Nyons) une foire qui se tiendra le 6 novembre de chaque année

Art. 4 : lorsque le jour indiqué pour la tenue de la foire autorisée par le présent décret sera un dimanche ou un jour de fête légale, la foire sera renvoyée au lendemain.

Art. 5 : notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au bulletin des lois.

Fait au Palais de St Cloud, le 8 juillet 1854.

Signé Napoléon

Pour l'Empereur, le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'agriculture, Signé : Magne

Pour extrait conforme : le Secrétaire général Signé : Boulogne

Pour copie conforme : le conseiller de Préfecture Secrétaire général Signé : illisible

Pour copie conforme : le sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons : J. Courtet

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L335xH400/5203-01-d2c25.png>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L335xH400/5203-01-d2c25.png>

© Essaillon

Un troisième document, tout simplement la délibération du 2 février 1853 prise par le Conseil Municipal de Séderon, permet de visualiser l'élément déclencheur de ce petit conflit :

L'an mil huit cent cinquante trois et le deux février, le Conseil Municipal ... réuni ... sous la présidence de M. le Maire...

M. le Maire expose que les deux foires qui se tiennent dans la Commune, savoir la première le 3 mai, la seconde le 21 septembre, étant insuffisantes pour le petit commerce et les diverses transactions qui s'opèrent journellement parmi les populations, il serait très à propos de demander à l'autorité supérieure qu'elle voulût bien accorder à la Commune de Séderon l'établissement d'autres nouvelles foires lesquelles ne pourraient qu'augmenter le produit des ventes et des achats et par là contribuer au bien être des habitants.

Le Conseil considérant en effet la position centrale de la Commune, la facilité pour les transports que procurent aux populations circonvoisines les deux routes qui la traversent.

Attendu que le village de Séderon ayant déjà quelque importance comme chef-lieu de canton ne peut manquer de voir un concours assez considérable de personnes fréquenter ses nouvelles foires comme il arrive de celles qui sont déjà établies ; Est unanimement d'avis de demander à l'autorité supérieure qu'elle veuille bien accorder à la Commune de Séderon l'établissement de trois nouvelles foires qui se tiendront annuellement, savoir la première le 3 avril, la seconde le 1er juin, et la troisième le 25 octobre ; les diverses époques étant choisies de manière à ce qu'il ne soit porté aucun préjudice aux autres foires qui se tiennent dans les localités circonvoisines.

Ainsi délibéré à Séderon les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents à la séance.

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH336/5203-03-015db.png>

© Essaillon

<https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH109/5203-04-800de.png>

© Essaillon

Gilbert PICRON